Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Surendettement : calcul des revenus

Par lolasaug

Bonjour,

Mon amie a fait une demande de surendettement. Il lui a été demandé de donner ses trois derniers fiches de paies. Pourtant, lorsque la commission a rendu son avis elle a remis en cause le calcul de ses revenus et charges sur un an. Du coup, je comprend pas comment s'effectue le calcul. Es ce que c'est sur un an ou trois mois ?

on aimerait contester le mode de calcul... QU'est ce que vous en pensez ? Es ce que vous savez comment est apprécier le "reste à vivre" et le surendettement en général ?

Par ESP

Bonjour
Tout ce que je sais, c'est qu'un recours est à faire dans les 15 jours, par déclaration remise au secrétariat de la commission ou lettre recommandée avec accusé de réception en précisant les motifs du recours et en apportant des éléments concrets démontrant que vous remplissez les conditions exigées par la loi pour bénéficier du surendettement.